Hautes-Alpes
le département

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 18 FEVRIER 2025

SOMMAIRE

◆FINANCES 31

CD-25-02-3425 31

ACTION DE SOLIDARITE A L'EGARD DE LA POPULATION DE MAYOTTE - FEV. 2025 31

◆COHESION SOCIALE 32

AUTONOMIE 32

CD-25-02-3437 32

SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, LA CCSS ET LE DAHLIR POUR FAVORISER L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPES DANS LES EAJE - FEV. 2025 32

ENFANCE 33

CD-25-02-3393 33

AIDES INDIVIDUELLES FAMILLES ET ENFANTS - CONVENTION AVEC LES CENTRES HOSPITALIERS 05 - CONDITIONS DE REALISATION DES IVG PAR VOIE MEDICAMENTEUSE - FEV. 2025 33

INSERTION 34

CD-25-02-3321 34

PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - DISPOSITIF FSL - CHARTE DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES - FEV. 2025 34

CD-25-02-3375 35

PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - DISPOSTIF RSA - MISE EN OEUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI - FEV. 2025 35

◆PATRIMOINE DEPARTEMENTAL 41

FONCIER ET IMMOBILIER 41

CD-25-02-3440 41

FONCIER ET IMMOBILIER - ACQUISITION DE PARCELLES FORET DE BEYNAVES - COMMUNE D'ORPIERRE - FEV. 2025 41

INFRASTRUCTURES ROUTIERES 43

CD-25-02-3414 43

AMENAGEMENT RD 942 VALLEE DE L'AVANCE ET RD 900B ACCES UBAYE - PROGRAMMATION - FEV. 2025 43

◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE 44

AGRICULTURE 44

CD-25-02-3366 44

AGRICULTURE ET FORET - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LES HAUTES-ALPES - CANDIDATURE AU NIVEAU 2 - FEV. 2025 44

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 45

CD-25-02-3325 45

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEUR ACCESSIBILITE - FEV. 2025 45

CD-25-02-3396 47

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - APPEL A PROJETS - AMELIORATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE PRATIQUE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE - FEV. 2025 47

◆VIE LOCALE ET PROXIMITE 48

CULTURE 48

CD-25-02-3330 48

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION PREMIERES PAGES 2025 - FEV. 2025 48

CD-25-02-3435 50

MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIE ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - FEV. 2025 50

EDUCATION ***51***

CD-25-02-3405 51

COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - FEV. 2025 51

LOGEMENT ***52***

CD-25-02-3431 52

LOGEMENT ET HABITAT - CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (SPRH) - FEV. 2025 52

◆FINANCES **55**

CD-25-02-3284 55

FINANCES - COTISATIONS 2025 - FEV. 2025 55

CD-25-02-3408 55

FINANCES - MODIFICATIONS DE COMPTES VOTES AU BP 2025 A LA SUITE DU CHANGEMENT DU PLAN DE COMPTES DE LA M57 AU 1ER JANVIER 2025 ET D'UNE ERREUR MATERIELLE - FEV. 2024 55

CD-25-02-3442 56

FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES (CAUE 05) - GARANTIE DE RESSOURCES 2025 - MODIFICATIF - FEV. 2025 56

◆FONCTIONNEMENT **57**

RESSOURCES HUMAINES ***57***

CD-25-02-3388 57

RESSOURCES HUMAINES -CREATIONS,TRANSFORMATIONS, RECONDUCTIONS ET EXTINCTIONS DE POSTES - FEV. 2025 57

NUMERIQUE ***57***

CD-25-02-3436 57

TRANSFORMATION NUMERIQUE - CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE - FEV. 2025 57

DIVERS ***59***

CD-25-02-3383 59
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST) - FEV. 2025 59
CD-25-02-3397 59
MANDAT 2021-2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - FEV. 2025 59
CD-25-02-3398 60
MANDAT 2021-2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - FEV. 2025 60
CD-25-02-3399 60
ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELÉGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - QUATRIEME TRIMESTRE 2024 60
CD-25-02-3402 61
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - FEV. 2025 61
CD-25-02-3421 61
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT - FEV. 2025 61
CD-25-02-3422 61
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DU SPORT - FEV. 2025 61
CD-25-02-3446 61
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - SESSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES - FEV. 2025 61
CD-25-02-3454 62
AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES (SOLIDEO) ALPES 2030 - FEV. 2025 62

(La séance est ouverte à 9 h 30, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

***Présents** : Mesdames et Messieurs, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BERNARD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, NICOLAS, PARA, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.*

***Procuration** : Monsieur MURGIA a donné pouvoir à Madame MICHEL.*

***Absent** : Monsieur PEYTHIEU*

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie.
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Merci de votre présence, ce matin, pour la première réunion du Conseil Départemental de cette année. Une réunion qui sera suivie par celle de la Commission Permanente tout aussi importante puisqu'elle

verra l'octroi de 20 M€ de subvention du Département, en direction de nos vallées et de nos projets. Nous prouverons ainsi, ce matin - j'ai envie de dire « une fois de plus » -, que le Département est le premier partenaire des collectivités haut-alpines et le premier aménageur de notre territoire.

J'ai commencé la réunion de décembre dernier avec une pensée pour nos concitoyens de Mayotte qui avaient été très durement touchés par le cyclone Chido, quelques jours à peine avant notre réunion. Je vous avais proposé que notre Collectivité se montre solidaire de cette situation. Ma rencontre avec le Président de ce Département d'Outre-Mer, le mois dernier, lors d'une réunion à Paris, n'a fait que confirmer que son territoire a besoin de notre soutien. Aussi, je vous propose d'octroyer aujourd'hui une enveloppe de 20 000 € en direction de ce Département.

Autre point important de l'actualité : la réunion, cet après-midi, des acteurs des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, au stade de Lyon, en assemblée constitutive du fameux COJOP. C'est une très bonne nouvelle ; elle était attendue. Cette réunion doit voir la prise de fonction d'Edgar GROSPIRON, désigné la semaine dernière par les parties prenantes de l'organisation comme patron de ce comité. Je salue la nomination de ce grand champion médaillé d'or aux Jeux Olympiques d'Albertville, en ski de bosse, épreuve qui aura lieu, en 2030, à Serre-Chevalier. Je me rendrai à cette assemblée constitutive du COJOP, dès la fin de notre session, pour porter la parole des Hautes-Alpes et rappeler que ces Jeux sont une opportunité unique pour la montagne française qui les accueille pour la quatrième fois seulement, depuis leur création. Et encore plus unique pour les Hautes-Alpes, pour qui c'est une grande première.

Il n'aura échappé à aucun d'entre vous que notre réunion de ce matin a lieu en pleine période de vacances d'hiver. Je me tourne vers

celles et ceux qui arrivent des cantons les plus éloignés de l'Hôtel du Département. J'espère que la route n'aura pas été trop longue. Elle sait parfois se montrer compliquée, en particulier en périodes d'affluence. Mais, vous savez que nous travaillons d'arrache-pied à faire en sorte que ces difficultés ne soient plus que de lointains souvenirs, dans quelques années.

L'Agence de Développement annonce un million de visiteurs dans les Hautes-Alpes, au cours de ces vacances de février. C'est considérable, et c'est donc le signe que notre territoire sait se montrer toujours plus attractif, année après année. C'est aussi le signe que le travail que nous avons engagé, depuis bientôt une décennie, est un travail qui porte ses fruits.

J'entends – vous le savez – toujours continuer dans cette direction, en mettant en valeur nos atouts spécifiques de toutes nos vallées afin qu'elles puissent pleinement se révéler. Un million de visiteurs qui, pour une grande partie d'entre eux, arrivent en voiture, par la RD 1091 et le col du Lautaret dans le nord, par l'A51 puis la vallée de l'Avance et la RN94 pour ceux qui arrivent du sud.

Par ailleurs, un important éboulement en Savoie, sur la RN90, une semaine avant le début des vacances, nous a rappelé combien nos territoires sont soumis à des imprévus et aléas. Combien également il est fondamental de sécuriser l'accès à nos villages et nos vallées afin de pérenniser leur desserte. On sait qu'elle peut être menacée ; nous l'avons vu dans une histoire récente, avec le glissement du Chambon et, quelques années plus tard, avec celui du Pas de l'Ours.

Le Département met en œuvre, depuis quelques années, la feuille de route qui avait été dessinée à la suite de l'étude de vulnérabilité de l'itinéraire Briançon-Grenoble. Les perspectives des Jeux Olympiques

et Paralympiques sont une formidable opportunité pour accélérer les travaux dont nous avons collectivement besoin.

Il en est de même pour l'accès sud à notre territoire. Une délibération est à notre ordre du jour, ce matin, pour poursuivre les études préalables à l'aménagement de la vallée de l'Avance.

Tout ceci pour dire que, ce matin, a lieu la présentation globale de la programmation routière. Conformément à nos engagements, elle s'établit aux alentours de 30 M€, tous territoires confondus.

La Commission Permanente se prononcera, en fin de matinée, sur les premières enveloppes opérationnelles de cette programmation pour un montant de plus de 12 M€. Je vous rassure : le solde arrivera bientôt ; Marcel CANNAT, de toute façon, y veillera tout particulièrement.

Cette saison de sports d'hiver est encore couronnée par les performances de nos champions. Arthur BAUCHET a décroché, la semaine dernière, en Slovénie, son douzième titre mondial, lors d'un slalom légendaire. À travers lui, je salue tous nos sportifs de haut niveau, mais aussi toutes celles et ceux qui font vivre le sport haut-alpin dans les fédérations, les comités départementaux, les clubs locaux, ainsi que toutes celles et ceux qui organisent des rencontres sportives, notamment dans nos stations, et les clubs de ski. La Commission Permanente se prononcera, tout à l'heure, sur l'octroi de 450 000 € de subvention au monde sportif haut-alpin, à la fois pour aider à accompagner la pratique, mais aussi pour soutenir l'organisation d'évènements.

On voit également, depuis quelques années, que notre politique éminemment dynamique et volontaire dans le domaine des sports porte ses fruits. Je souhaite désormais que, dans l'optique de l'accueil des Jeux Olympiques, nous accélérions dans ce domaine aussi, en augmentant le budget alloué aux sportifs, dans les années à venir.

L'actualité de ce matin est encore le service public de la rénovation de l'habitat. Vous savez que Monsieur le Préfet et moi-même avons placé cette année sous le signe du logement. Nous avons, lors de notre réunion du mois de décembre, décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du nouveau Pacte Territorial France Rénov', en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui seront volontaires, en nous appuyant sur la Maison de l'Habitat.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter la maquette financière du nouveau service public de rénovation de l'habitat : 3 M€, dans les 5 ans à venir, auxquels il convient d'ajouter les financements que nous octroyons dans le cadre de notre Programme d'Intérêt Général, notre fameux PIG+, et dans les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

Marc VIOSSAT, que j'ai désigné pour porter ce projet, nous en détaillera le contenu, tout à l'heure.

J'ouvre une parenthèse en vous invitant à l'inauguration des locaux du CAUE, également avec Marc VIOSSAT qui préside cette structure, jeudi prochain 20 février, en fin de matinée, à Embrun.

En matière d'action sociale, le Département sait être au rendez-vous de la transformation des établissements, également. Plus d'un 1 M€ de subvention sera octroyé au Centre Hospitalier d'Embrun et Buëch-Durance pour la rénovation des EHPAD d'Embrun et Chabre, conformément aux engagements que nous avions pris en 2023. À savoir : financer la modernisation de chaque place en EHPAD à hauteur de 10 000 €. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Je tiens également à saluer le travail réalisé par Ginette MOSTACHI et Evelyne COLONNA, avec les services du Département et l'ensemble de leurs partenaires, à l'occasion du 20ème anniversaire de la Loi sur le Handicap. Un anniversaire qui a mobilisé plusieurs centaines de personne autour d'un programme de réflexions,

témoignages, tables rondes d'une très grande qualité, et je vous en remercie.

Cet anniversaire a été couronné par la signature de la réponse départementale pour le sport inclusif. Un document d'une importance fondamentale dans la perspective des Jeux Paralympiques de 2030.

J'aurai enfin quelques mots en direction de nos agriculteurs qui sont déjà à la fête. La semaine prochaine verra la 11ème participation du Département au Salon International de l'Agriculture. Salon qui n'a pas encore commencé que les Hautes-Alpes ont déjà remporté une médaille : celle du Plantivore, prix d'excellence du Concours Général Agricole, pour son savoir-faire et la régularité dans l'excellence de sa production de confitures et liqueurs.

Je salue également les dix médailles remportées par les apiculteurs haut-alpins, lors du Concours des Miels de France qui honore les meilleurs produits de la ruche et qui est organisé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

L'édition 2025 du Salon de l'Agriculture a été lancée, comme le veut la tradition, dès la semaine dernière, dans les Hautes-Alpes, et plus précisément à Saint-Jean-Saint-Nicolas où l'Agence de Développement a organisé la visite guidée de plusieurs exploitations et artisans de la transformation. Rendez-vous est donc fixé, à compter de ce samedi 22 février, sur le stand des Hautes-Alpes. J'aurai, en ce qui me concerne, le plaisir d'être aux côtés de nos agriculteurs, en début de semaine.

Je vous souhaite une excellente matinée de travail. Merci de votre engagement au service de nos concitoyens et du développement de notre territoire. Je vous remercie.

Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

Monsieur NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est avec conviction et engagement que je prends la parole aujourd'hui, au nom du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, pour évoquer trois enjeux majeurs qui touchent directement notre territoire et son avenir : l'environnement, le tissu associatif et le logement.

Tout d'abord, je souhaiterais mettre en lumière une décision forte de l'ONU : 2025 a été programmée année de protection internationale des glaciers. Cette initiative mondiale trouve un écho particulier dans notre département. Les Hautes-Alpes comptent encore différents glaciers, ces sentinelles du climat qui témoignent silencieusement d'un bouleversement en cours. Leur disparition ne serait pas seulement une perte écologique irréversible, mais aussi un affaiblissement de notre identité montagnarde. Il est donc impératif d'agir, d'informer, de sensibiliser.

Nous avons ainsi une occasion unique de mobiliser notre territoire. Dans nos collèges, chère Maryvonne, en organisant des ateliers éducatifs, des conférences, des sorties sur le terrain. Dans nos médiathèques, chère Bernadette, avec des expositions, des projections et des débats. Dans le secteur du tourisme, cher Patrick, en intégrant cette thématique dans nos actions de promotion aux côtés de l'ADDET et des Offices de Tourisme.

Cette mobilisation collective serait une preuve concrète de notre attachement à nos montagnes et à notre environnement. Les Hautes-Alpes doivent être au rendez-vous de cet engagement international.

Le deuxième sujet est tout aussi crucial : la menace qui pèse sur nos associations face aux baisses des dotations.

Les associations sont le cœur battant de nos villes et villages. Elles créent du lien, permettent à chacun de s'épanouir à travers le sport, la culture, la solidarité. Pourtant, en 2025, beaucoup d'entre elles risquent de voir leurs subventions drastiquement réduites. Que deviendrait notre Département sans ces bénévoles qui s'investissent sans compter, sans ces clubs, ces événements, ces lieux de partage qui font vivre nos communes ? Nous devons réagir. Il est de notre responsabilité de trouver des solutions pour les accompagner, en priorisant les projets les plus structurants, en encourageant la mutualisation des ressources, en développant des partenariats innovants dans le secteur privé. Ne laissons pas nos associations se fragiliser car leur disparition signifierait un appauvrissement de notre territoire et un recul de la solidarité locale.

Enfin, je souhaite revenir sur un sujet majeur que j'ai porté ici, le 5 novembre dernier : l'urgence du logement dans les Hautes-Alpes.

Aujourd'hui, je veux d'abord saluer une avancée concrète : la mise en place des trois groupes de travail, sous votre impulsion, Monsieur le Président, et celle de Monsieur le Préfet, pour établir un état des lieux. Avec ces groupes, nous avons analysé les besoins des saisonniers, des travailleurs, des personnes âgées, recensé des logements vacants et ceux à rénover. Un premier bilan a été fait et présenté ici, le 3 février. Dans trois mois, nous aurons la conclusion finale.

Mais, soyons clairs : un état des lieux ne loge personne. Trop souvent, en France, on établit des diagnostics, on dresse des constats et puis, plus rien. Ici - et j'ai bien entendu vos propos tout à l'heure, Monsieur le Président - nous n'accepterons pas ce genre de démarche : faire des grands rapports que finissent aux archives.

Monsieur le Président, je vous demande donc - mais je vous fais confiance - avec force : dès le début septembre, il faudra agir. Je sais

que Marc a récupéré ce beau dossier. On fait confiance à Marc. Rapidement, il faudra des décisions concrètes, des moyens, des résultats visibles. Notre groupe veut être pleinement associé aux prochaines étapes. Nous voulons être force de proposition, pas de simples spectateurs d'un rapport qui finirait oublié. Les attentes sont immenses. Nous avons enclenché une dynamique, allons jusqu'au bout.

En conclusion, ces trois sujets, environnement, associations, logement, sont différents, mais ils ont un point commun : ils façonnent l'avenir de notre territoire. Préserver nos glaciers, c'est protéger notre patrimoine et notre identité. Soutenir nos associations, c'est maintenir la vitalité et le lien social dans nos communes. Répondre à la crise du logement, c'est garantir l'attractivité, l'emploi et le développement de notre département. Alors, mobilisons-nous.

Monsieur le Président, nous savons pouvoir compter sur vous. Sachez aussi que vous pouvez compter sur nous. Au nom du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, je vous remercie pour votre écoute, et nous restons pleinement engagés sur ces enjeux essentiels.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. Vous pouvez compter sur la collaboration pleine et entière de l'ensemble de nos collègues.

Madame COLONNA ?

Madame COLONNA.- Merci, Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite évoquer les évènements organisés par le Département autour de deux thèmes. L'un concernait les 20 ans de la Loi handicap : 3 jours d'évènements riches qui se sont déroulés du 10 au 12 février. L'autre

traitera de la Journée Internationale des Droits des Femmes, du 3 au 28 mars 2025.

Sur les 20 ans de la Loi handicap de 2005, un bref rappel : l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sont les éléments majeurs de cette loi dont la philosophie est d'œuvrer pour une société universellement accessible.

Ces trois jours d'évènements ont été riches d'expériences vécues et d'exemples à suivre.

Le lundi 10 février, nous avons assisté à un moment fort, lors de la conférence de la philosophe Anne-Lise CHABERT qui nous a proposé de changer de perspectives sur le handicap, en caractérisant les personnes en situation de handicap par leur capabilité plutôt que leur déficience, manque ou incapacité. C'est aussi changer de perspective : passer de la compensation à l'accessibilité universelle, inviter la société à s'enrichir de la différence plutôt que de chercher à normaliser et à réparer, tout en refusant la vulnérabilité.

Le mercredi 12 février, autre évènement fort : la diffusion du film *La traversée des Alpes, ensemble avec nos différences*, suivie des témoignages de nos sportifs haut-alpins sur l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap. Cette séquence a été finalisée par la signature de la réponse départementale pour le sport inclusif avec l'ensemble de nos partenaires (État, ARS, Caisse Commune de Sécurité Sociale, le CDOS, le Comité Départemental Sportif Adapté, le Comité Handisport et le DAHLIR).

Comme l'a rappelé notre Président, nous accueillerons en 2030, pour la première fois, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. Ainsi, le Département renouvelle sa volonté de placer réellement les personnes en situation de handicap au cœur des dispositifs et des politiques qui les concernent.

Enfin, on retiendra une très forte présence du public, lors des conférences, des témoignages, et des divers échanges, à l'Hôtel du Département, à la MDPH, au Musée Muséum Départemental, à la Cinémathèque de montagne ou encore aux Archives départementales.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des services pour leur investissement, durant ces trois jours, pour l'organisation de cette commémoration des 20 ans de la Loi Handicap, le Pôle Social, la MDPH, les Archives départementales et le Musée Muséum Départemental.

Le deuxième thème : la Journée Internationale des Droits des Femmes. J'associe Bernadette SAUDEMONT, Vice-présidente en charge de la Culture, à cette présentation. Cette journée célèbre les avancées réalisées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et elle rappelle le chemin qu'il nous reste à parcourir. Du 3 au 28 mars, nous accueillerons l'exposition *Portraits de femmes haut-alpines*, aux Archives Départementales des Hautes-Alpes. Cette exposition mettra en lumière le parcours exceptionnel de dix femmes de notre région, qui ont marqué l'histoire par leurs décisions et leurs actions. Parmi elles : Émilie CARLES, dont les écrits nous offrent un témoignage précieux de son époque ; la comtesse de LARIC dont la correspondance révèle ses réflexions sur le monde qui l'entourait.

Cette collection de portraits, accompagnée de documents d'archives, relate la place significative des femmes tout au long de l'histoire.

Jeudi 6 mars, se tiendra, de 18h30 à 20h, aux Archives départementales des Hautes-Alpes, une conférence donnée par les auteures de l'exposition *Portraits de femmes haut-alpines*. Elles nous présenteront, de manière plus complète, la place et le rôle des femmes haut-alpines en se penchant notamment sur des portraits étonnants, tels que celui d'Adélaïde ALLIÉ, Philis de la CHARCE et

Benoîte RENCUREL. Ces femmes, respectivement sous-mousse, guerrière et bienfaitrice, montrent que l'histoire s'écrit aussi avec les femmes.

Samedi 8 mars, de 17h30 à 18h30, nous célébrerons la Journée Internationale des Droits des Femmes, avec une série d'évènements organisés par le Musée Muséum Départemental. Engagé sur les thématiques de société, le musée proposera des récits de vie de femmes haut-alpines d'hier et d'aujourd'hui : historiennes, artistes, militantes. Les places étant limitées, je vous encourage à vous inscrire. Vous pourrez retrouver l'ensemble du programme sur le site internet du musée.

En écho aux extraordinaires destins féminins présentés dans l'exposition *Portraits de femmes haut-alpines*, les Archives départementales proposeront également une lecture d'archives intitulée *Femmes des Hautes-Alpes dans la vie publique*. Cette lecture, animée par les comédiens de la Mobile Compagnie, nous plongera dans la vie ordinaire des femmes haut-alpines, du XIX^{e} siècle jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Enfin, le jeudi 27 mars, pour clôturer l'exposition *Portraits de femmes haut-alpines*, les Archives départementales vous proposeront de découvrir la place des femmes dans la photographie. Elles ont joué, et jouent encore, un rôle majeur dans cet art. Pourtant, elles restent très souvent méconnues du grand public. Nous reviendrons sur l'histoire de ces femmes photographes et comprendrons ce qui se passe quand elles sont derrière l'objectif, avec le moyen métrage *Objectif femmes*, réalisé par Manuelle BLANC et Julie MARTINOVIC. Cette projection se tiendra de 18h30 à 19h30. Les places, là encore, étant limitées, je vous encourage de nouveau à vous inscrire.

Je tiens à remercier de nouveau les Archives départementales des Hautes-Alpes et le Musée Muséum Départemental pour ces initiatives remarquables. Grâce à leur travail, nous pouvons redécouvrir et célébrer ces figures féminines qui ont façonnées notre histoire.

En cette Journée Internationale des Droits des Femmes, renouvelons notre engagement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, continuons à lutter contre les discriminations et les inégalités et à valoriser les contributions de toutes les femmes, passé et présent.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Evelyne. J'en profite pour souhaiter une très bonne fête à Bernadette et à toutes les Bernadette de la terre.

Lionel PARA voulait prendre la parole.

Monsieur PARA.- Merci, Président. Je souhaitais intervenir aujourd'hui sur un sujet un peu particulier, qui me chagrine un petit peu, et je m'en excuse déjà auprès de Jean-Baptiste. Je souhaitais parler du rond-point de Tallard. Le rond-point de Tallard, au-delà des enjeux locaux, est plutôt un enjeu départemental. C'est la porte d'entrée de notre département et c'est l'accès à la plupart de nos stations de ski et de nos agglomérations.

Il y a quelques années, dans la décennie précédente, j'étais allé aux réunions publiques - je pense que Jean-Baptiste y était allé aussi - de présentation de ce rond-point. On avait plusieurs choix entre plusieurs scénarios. Bien sûr, on avait choisi le scénario le moins cher, en nous expliquant que, pour 150 000 Haut-Alpins, mettre 2 M€ de plus était quelque chose de non justifié. Pour moi, c'était totalement justifié parce

qu'il y a toute l'économie du département qui en dépend et qui se situe derrière.

On nous avait vendu, à l'époque, une voie d'insertion. On nous avait dit : on va faire une voie d'insertion entre le pont du Rousine et le rond-point de l'autoroute, et cette voie d'insertion nous permettrait de gagner 30 % de fluidité. Cela fait deux vendredis que je remonte, à peu près à 17h30-18h, quand la circulation commence à arriver pour monter dans les stations de ski, et je me suis aperçu que, sur cette voie qui était censée gagner 30 % de fluidité, cela bouchonnait, et on avait une problématique entre les gens qui venaient du rond-point et les gens qui venaient de l'autoroute, on ne savait plus qui était prioritaire sur qui, et finalement cela bouchonnait. Et paradoxalement, là où cela bouchonnait, un peu plus loin au feu rouge, il était totalement fluide. Finalement, ce gain de fluidité n'est peut-être pas tout à fait constaté, pour l'instant, sur le terrain. Je pense qu'il faut qu'on laisse finir le rond-point, Monsieur le Président, et une fois qu'il sera fini, voir si cette tendance se confirme ou pas, et sûrement prévoir, dans le cadre des travaux des Jeux Olympiques, une reprise sur cet aménagement qui est à la sortie de l'autoroute et à l'entrée de notre département. Je pense qu'il est nécessaire de revoir le pont qui passe sur le Rousine et de le doubler, et de faire cette voie de desserte, au niveau du rond-point, pour aller directement sur la voirie de Tallard et éviter de shunter le rond-point qui était prévu à l'origine et qui a disparu entre-temps.

Je compte sur vous, Monsieur le Président, pour, vis-à-vis de la DREAL, porter ce sujet majeur pour le Département car il touche tout notre département.

Monsieur LE PRESIDENT.- On ne fait que constater ce que l'on prévoyait quand on voyait ce carrefour dessiné, sur lequel on n'a pas été entendus et sur lequel il faudra probablement revenir.

Monsieur CANNAT, vous avez quelque chose à dire là-dessus ?

Monsieur CANNAT.- Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux que rejoindre les propos de Lionel PARA. Moi, je dirais que c'est un rond-point au rabais où l'on commence à faire les pistes cyclables et après, on travaille sur le rond-point. Quand on prend l'exemple, Monsieur le Président, du rond-point de Chorges, cela marchait beaucoup mieux avant quand il y avait les feux clignotants que maintenant qu'il y a un giratoire. Quand on prend le rond-point des Orres et d'Embrun, c'est pareil. J'aurais bien aimé que, samedi, les ingénieurs de la DREAL sortent sur la RN94. Quand vous voyez que le bouchon part de Saint-Crépin et arrive sur l'autoroute, il faut avoir envie de repartir chez soi comme avoir envie de venir chez nous. Notre réseau départemental, qui passe en parallèle de ce réseau, était saturé parce que *Waze* les envoyait sur notre réseau. On a 40 ans de retard, vous le savez, Monsieur le Président, sur cette nationale. Quand je vois ce document où le Département va mettre 37 M€ sur le réseau départemental, c'est partout que l'on va travailler, pas plus dans le nord que dans le sud, que dans l'est ou dans l'ouest. Pourquoi l'État ne ferait pas pareil que nous et travaillerait un peu sur le réseau national pour l'améliorer ? Lionel, je pense que ce n'est pas irréversible, mais il faudra revenir sur ce giratoire. S'il n'y a pas de shunt, s'il n'y a pas une sortie directe sur l'autoroute en direction du nord des Hautes-Alpes, ceux qui vont venir du Gapençais vont être pénalisés dans ce giratoire.

Monsieur le Président, cela met en colère quand on voit cela, et on regrette de ne pas être écoutés. Monsieur le Président, comme vient de le dire Lionel, faites remonter ces informations, au nom de l'Assemblée Départementale et que l'on nous écoute un peu. Nous ne sommes pas des ingénieurs, certes, mais on voit le travail qui est fait.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CANNAT. On n'est pas tous des ingénieurs, mais on peut être ingénieux. Je rappelle, pour la petite histoire, qu'il y a une quarantaine d'années, quand il s'agissait d'organiser les Jeux Olympiques à Albertville, Michel BARNIER, qui était aux commandes avec les services de l'État, se sont dit que, pour monter dans la Tarentaise ou la Maurienne, il ne faudra pas faire des créneaux de dépassement. À cette époque-là, on faisait des 2x2 voies. Aujourd'hui, quand on veut faire un créneau de dépassement, on nous dit que cela ne sert à rien. Nous sommes dans une situation où il faudrait, au niveau du Gouvernement, que l'on soit un peu entendus pour que l'on puisse desservir toute la vallée de la Durance dans de bonnes conditions.

Monsieur CANNAT.- La seule chose qu'il y a eu, c'est que les radars n'ont pas fonctionné.

Monsieur LE PRESIDENT.- Jean-Baptiste, tu as quelque chose à rajouter sur le sujet ?

Monsieur AILLAUD.- Président, chers collègues, je ne pensais pas intervenir tout de suite, mais comme Lionel et Marcel m'ont tendu la perche, je le fais bien volontiers, et Séverine est tout à fait d'accord avec

les propos que je vais tenir. On s'en est entretenu, il y a quelques instants.

Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce qu'a dit Lionel et de ce qu'a confirmé Marcel, à savoir - et tu l'as indiqué également, Jean-Marie - que ce rond-point, on le savait depuis le départ au vu des études qui avaient été engagées, ne pourrait pas donner satisfaction. J'ai tendance à dire que je continue à espérer que la circulation sera plus fluide, dès l'été prochain par rapport à maintenant. J'ai des doutes, de toute façon. Il est vrai qu'il y a de quoi enrager quand on voit que l'on a doublé la largeur du tablier du pont, non pas pour faire une voie de circulation, mais pour faire une piste cyclable. Personne ne doute de la nécessité de faire des pistes cyclables, mais engager autant d'argent pour n'avoir fait que cela, cela risque d'être très mal compris par nos populations.

Effectivement, les Jeux Olympiques sont dans cinq ans. Il faudra voir, tout de suite, dès le mois de juin, quand le carrefour sera mis en service, quels sont les moyens de facilitation, d'amélioration que nous pourrons apporter à cet axe qui dépend aussi largement de l'État.

Ce que je voulais apporter comme sentiment, toujours dans le cadre de ces Jeux Olympiques d'hiver 2030, est lié au fait qu'aujourd'hui, le COJOP sera installé, avec - nous l'espérons tous – Edgar GROSPIRON à sa tête, qui connaît bien les rouages des Jeux Olympiques. Mais, sera installée aussi très prochainement la SOLIDEO, qui trouvera son siège à Marseille dans quelques temps. Je crois qu'il sera de notre responsabilité collective de faire en sorte que les aménagements seront faits sur notre territoire parce que, pour le coup, dans le cadre des Jeux Olympiques, je crois sincèrement que les plus gros aménagements devront être faits dans les Alpes du Sud et non pas dans les Alpes du Nord. Tu l'as dit, à très juste titre, tout a été fait dans

les Alpes du Nord, lors des Jeux Olympiques de 1992, sous la coupe de Michel BARNIER et de Jean-Claude KILLY, à l'époque. Je crois que les gros aménagements devront être faits chez nous, que ce soit pour la desserte ferroviaire, pour la desserte routière, pour l'amélioration des logements dans le Briançonnais. Je crois qu'il sera de notre responsabilité collective aussi de faire en sorte que, même si c'est le Briançonnais qui le portera - c'est bien normal et on s'en félicite tous, et certainement pas moi le dernier puisque j'ai des attaches dans le Briançonnais aussi... Je souhaite que tout l'argent ne soit pas fléché que vers le nord du département. C'est un point de vue partagé, je le sais. Il faudra aussi que l'axe RN85, à travers le Champsaur, le Gapençais, et n'oublions pas le Buëch au travers de la 1075, mais la 85, il ne faut pas oublier - on l'a vécu, il y a quelques jours encore - que quand il y a des éboulements, des avalanches, toute la circulation qui dessert l'axe Grenoble-Briançon passe par le Gapençais. Il faudra aussi que, dans le cadre de la SOLIDEO, on fasse remonter la nécessité de faire en sorte que, certes, il faut faciliter par la voie ferrée et par le système routier, tous les modes d'accessibilité au Briançonnais, mais sans oublier le Gapençais et le sud du département. On sait que nous aurons aussi le soutien de nos amis briançonnais parce que l'économie du ski est plutôt vers le nord du département, mais pour aller dans le nord du département, on passe aussi par le sud.

Ce n'est certainement pas Séverine et moi, Conseillers Départementaux du canton de Tallard, qui sommes les mieux placés pour défendre les dossiers du Gapençais et du Champsaur. Nous n'avons pas cette prétention puisque, nous, sur notre canton, nous avons des aménagements qui sont entrepris dans le cadre des Jeux Olympiques 2030 : le rond-point du Marché paysan, le giratoire des Pêcheurs, l'accès à Notre-Dame du Laus – on en parle depuis longtemps -, le giratoire de

Tallard – on vient d'en parler aussi. On n'est pas les mieux placés, mais il faudra que, tous ensemble, on arrive à flécher des aménagements. Peut-être en prenant – certes, la liste est très exhaustive - le modèle de ce qui a été établi par les artisans du BTP, il y a quelques semaines. Nous avons été destinataires d'un document très bien fait, qui listait ce qui semblait être les priorités à mettre en œuvre. On pourra peut-être s'inspirer de cela. En tout cas, nous y veillerons, il faudra qu'ailleurs sur le département, il y ait des voies d'amélioration de la desserte routière.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Après ce volet routier ? Madame SAUDEMONT ?

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. Il est vrai que je compatis à la colère de mon voisin et j'adhère tout à fait à toutes ces réflexions sur le sujet, d'autant que j'ai pu, il y a 10 jours, à Nice, défendre la connexion avec l'Italie notamment et aussi la sécurité de nos routes. Mais, si vous permettez, je voudrais changer de sujet et revenir à ce qu'a présenté Evelyne : cet événement anniversaire de la Loi sur le handicap.

D'abord, je veux dire combien je suis heureuse que les directions culturelles aient participé à cet événement ; je les en remercie encore - Agathe et Pierre. Et puis, je voulais surtout m'attarder sur la qualité de l'organisation et des intervenants. Malheureusement, mon agenda m'a permis de n'être là que le lundi matin, mais c'était éblouissant. Nous avons reçu une archéologue, qui nous a fait une conférence sur le handicap à travers les âges, merveilleuse à écouter. Et les comédiens improvisateurs derrière : alors là, c'était génial. C'est pour cela que je veux dire merci aux organisateurs, à tous les services. Merci à Ginette. Merci à Evelyne qui a dépensé une énergie incroyable là-dessus. Merci à tout le monde. Personnellement, j'ai eu des

témoignages de personnes qui étaient dans la salle, l'après-midi, qui m'ont dit : on a vraiment passé une matinée merveilleuse. Un évènement comme celui-là, à mes yeux, c'est vraiment la fierté du Département. Merci à tous. Je suis très fière d'être Conseillère Départementale quand il s'agit d'évènements comme celui-là.

Et puis, je voudrais répondre à Gérard parce que je le remercie pour sa feuille de route sur l'Année Internationale des Glaciers ; on essaiera de se la faire nôtre.

Je voulais aussi dire que, sur les associations, je suis convaincue qu'elles sont le cœur battant de notre territoire et effectivement, on en prend soin le mieux possible. Je pense que l'on essaiera quand même de les protéger, cette année encore, dans le budget qui a été voté.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame PINET ?

Madame PINET.- Merci, Président. Je voudrais revenir sur le volet routier, si vous le permettez. Je vais parler du carrefour qui vient d'être créé sur la Commune d'Aspres-sur-Buëch. Je remercie le Département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Qui fonctionne ?

Madame PINET.- Qui fonctionne bien et qui amène beaucoup de fluidité. Bravo aux services du Département !

En revanche, je reviens sur les propos de Jean-Baptiste, je voudrais quand même souligner les difficultés que l'on a, au niveau de l'ensemble du Buëch, dues à l'absence de réseau pour le vélo. On n'a pas de circuit vélo, cela pose d'énormes problèmes, avec une RD1075 à

fort trafic. Il faudrait que l'on trouve une solution. Je suis de plus en plus sollicitée par les gens qui ne peuvent plus circuler à vélo sur cet axe et cela devient problématique. C'était une parenthèse, mais je tenais à le souligner. Je l'ai déjà dit en commission : il faut que l'on trouve une solution.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien. On passe la parole à Gérard TENOUX.

Monsieur TENOUX.- Merci, Président, de me donner la parole. Une réaction suite aux propos de mes collègues concernant les difficultés des travaux. Je voudrais dire aussi qu'en tant que maires, nous vivons cette situation souvent un peu ubuesque, lorsque l'on a à réaliser des travaux, où la population est en attente de ces travaux, et il faut passer par des circuits que les citoyens ne comprennent pas.

Volontairement, puisque nous avons une parlementaire dans notre hémicycle, j'attire son attention sur cette situation qui est de moins en moins supportée et supportable par les citoyens, bien sûr, mais aussi par les élus que nous sommes. Alors qu'il existe aujourd'hui des modèles qui peuvent nous permettre de faire des choses de façon beaucoup plus simple et efficace, et que les citoyens attendent.

J'en veux pour preuve quelques dossiers que nous portons, au niveau du Département, où l'on a su faire tout seul des choses qui, de mon point de vue, sont exemplaires.

Le premier sujet portera sur le GéoMAS. Je bascule un peu sur le numérique : pourquoi ? Nous avons, il y a une dizaine d'années, engagé une réflexion, au Conseil Départemental, en disant : il faut que l'on soit solidaire, la solidarité est le cœur de notre métier. Il n'y a pas que la solidarité au niveau des humains, il y a aussi la solidarité envers les

territoires, et le GéoMAS est un outil dont on ne parle pas, mais c'est bien car quand on ne parle pas des choses, c'est qu'elles fonctionnent. Depuis 10 ans, il fonctionne très bien, sous l'impulsion du Département, avec les structures intercommunales qui sont à l'intérieur. Je ne vous cache pas qu'au début, il était compliqué d'avoir un esprit d'intérêt général dans un dispositif aussi simple. Aujourd'hui, on ne peut qu'être satisfaits de cette réussite. Il y a le Département des Hautes-Alpes, le Département des Alpes de Haute-Provence qui arrive, les Communautés de Communes qui sont là, et le tout dans un intérêt général. Cette façon de fonctionner est extrêmement simple puisque nous ne fonctionnons que par conventions. Pour votre information, nous nous sommes opposés à la création d'une structure. Quand on parle de structure, on commence par réfléchir à qui va en être le président, le directeur, pourquoi pas un secrétaire général, et toute une ribambelle de personnes. Nous l'avons balayé d'un revers de la main.

Aujourd'hui, nous avons quelque chose qui fonctionne sous l'esprit de la solidarité. Lors de la réunion de la semaine dernière, l'ensemble des élus, y compris les Alpes de Haute-Provence, y compris les élus qui sont très impliqués sur ces sujets à l'échelle du département, veut garder ce fonctionnement. C'est un fonctionnement par convention, tout simple. Tout cela pour dire qu'il existe des modèles qui sortent des sentiers battus, mais qui restent quand même extrêmement efficaces.

Un autre sujet que je tenais à aborder ce matin : vous avez délibéré, il y a quelques mois, sur un projet de CANUT. C'est une centrale d'achat. Je ne sais pas si vous vous en souvenez ; en tout cas, nous avons délibéré. Nous commencions à avoir des difficultés pour faire des achats groupés, et cette CANUT a été créée par quatre Départements. Aujourd'hui, cette association a une reconnaissance nationale puisque beaucoup de collectivités sont rentrées à l'intérieur, y

compris la Ville de Paris qui va rentrer au mois de mars. Il y a le Sénat. Au niveau du département, le SDIS y est dedans. Elle permet de faire des achats groupés. Nous sommes allés en concurrence avec des grandes structures, telles que l'UGAP, qui avaient des intérêts qui ne correspondaient pas forcément aux nôtres. Cette CANUT existe aujourd'hui et elle est présidée par le Département des Hautes-Alpes. Ce sont des modèles extrêmement simples dont on ne parle pas, mais qui font gagner beaucoup d'argent aux collectivités lorsqu'elles ont des achats à faire. Cela vaut la peine d'en parler. Ce sont des choses qui ne coûtent pas grand-chose, qui sont simplement issues de l'envie de faire, de l'envie de faire peut-être autrement aussi que le format qui nous est souvent proposé. Je ne peux que féliciter les équipes du numérique qui y ont beaucoup travaillé. Je tiens vraiment à les remercier du fond du cœur parce qu'il faut avoir ces objectifs en tête.

Le troisième sujet, qui vient un peu en réponse aux propos de mon collègue Gérard, auquel j'associe Maryvonne qui a beaucoup travaillé sur ce dossier : la création du Fonds Numérique Solidaire que nous avons mis en place pour lutter contre la fracture numérique et pour protéger nos ressources départementales. J'en veux pour preuve les nombreuses tablettes qui ont été distribuées dans les collèges. C'est du matériel recyclé. Là aussi, il y a peu de Départements qui le font ; nous, nous le faisons. Nous recyclons nos tablettes qui sont dans les collèges pour faire une distribution, moyennant un dispositif approprié ; on ne va pas distribuer les tablettes comme cela à qui en veut, des règles ont été mises en place, et Maryvonne y a beaucoup travaillé. Je remercie aussi les collègues qui ont participé à la distribution de ces tablettes dans les collèges. Il y a là aussi des actions auxquelles on ne pense pas forcément, mais le Département y est extrêmement présent. En tout cas, j'en suis très fier, et je pense que c'est de cette façon-là que l'on doit

travailler encore dans la solidarité, dans l'intérêt général, pour nos concitoyens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gérard. Pour terminer ce tour d'horizon, je vais passer la parole à Rémi ROUX, puis à Marine MICHEL et nous entamerons l'ordre du jour.

Monsieur ROUX.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, enfin ! L'État français a adopté un budget. Après plusieurs mois d'attente, un budget a été adopté. Certes, il est forcément imparfait étant donné les circonstances, mais il libère de nombreux acteurs de l'incertitude, y compris nos collectivités.

La contribution demandée par le Gouvernement aux collectivités territoriales pour ce budget est moins importante qu'initialement prévue. Elle s'élève à 2,2 milliards d'euros pour 2025 contre 5 milliards prévus initialement par le projet budgétaire de l'ancien gouvernement BARNIER.

La participation des Départements au redressement des comptes de l'État passe de 2 milliards, initialement prévus, à 958 M€. Cela donnera plus de marge de manœuvre pour continuer à investir sur notre territoire et répondre aux besoins de la population et, Gérard en parlait, ainsi que Bernadette, à ceux des associations, notamment.

Pour poursuivre l'intervention de notre collègue précédent, Gérard NICOLAS, notre patrimoine naturel haut-alpin fond à vue d'œil. Et ce n'est malheureusement pas un jeu de mots. Pour ne citer qu'un exemple qui me concerne directement : pour la 10ème année consécutive, le Glacier Blanc, plus grand glacier du massif des Écrins, enregistre un affaissement de sa masse, malgré une année d'enneigement record, en 2024.

Depuis le début de notre mandat, en 2021, le front du Glacier Blanc a déjà reculé de 52 mètres. Nous savons, notamment grâce aux travaux du glaciologue Bernard FRANCOU, que d'ici 2050, 80 % de nos glaciers vont disparaître.

C'est justement pourquoi notre groupe propose de sensibiliser et de faire le relais d'une réalité qui concerne directement nos générations futures.

Comme il a été dit précédemment, les travaux en collaboration avec la Préfecture sur la question des logements saisonniers et sur la question du logement en globalité avancent. Le Département a intérêt à être volontariste en la matière. Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur les structures existantes, notamment sur le travail saisonnier, qui fonctionnent, comme l'association BATIR dont on a déjà parlé, ici, la dernière fois, qui gère le logis des jeunes à L'Argentière et à Gap. S'appuyer sur des structures qui ont le savoir-faire et qui marchent déjà, pour éviter de repartir à zéro, semble être plutôt de bon sens.

Enfin, nous avons célébré, dernièrement, les 150 ans de l'arrivée du train sur le département des Hautes-Alpes – vous y étiez, Monsieur le Président –, à Veynes. La Région a annoncé un investissement conséquent, en lien avec les Jeux Olympiques, sur la ligne de train. S'il faut se réjouir des annonces de la Région pour moderniser la ligne de train, peut-être faut-il rappeler que l'on n'améliore pas le train uniquement pour les Jeux Olympiques, mais avant tout pour moderniser un mode de transport qui participe au dynamisme économique du territoire.

Le volontarisme de la Région pour ces JO contraste, dans le même temps, malheureusement, avec la disparition progressive de ses financements dans les projets de nos collectivités, notamment dans la question de l'insertion. La Région a baissé de 30 % les financements des

structures d'insertion, qui ont été revus à la baisse. Le Département des Hautes-Alpes, comme vous le savez, étant un acteur des solidarités, c'est une chose qui nous touche indirectement, voire directement.

En période de crise budgétaire, ce sont, la plupart du temps, les dépenses sociales qui sont en premier visées par les coupes budgétaires. Or l'utilité sociale de ces associations d'insertion est très importante pour notre territoire. Je pense notamment à des sites comme La Miraille à Saint-Martin-de-Queyrières, la Matériauthèque de L'Argentière, gérée par l'association Environnement et Solidarité qui fait un travail formidable pour aider des personnes à retrouver le chemin de l'emploi. Il existe d'autres structures sur le département, qui fournissent un certain nombre d'utilités sociales.

Les économies d'aujourd'hui peuvent avoir des conséquences à l'avenir. Monsieur le Président, je connais votre proximité avec le Président de la Région, je vous fais confiance pour discuter avec lui de cette inquiétude du monde des associations d'insertion.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur ROUX. Marine MICHEL ?

Madame MICHEL.- Très rapidement, Président, pour terminer – quelle belle journée ! - avec ce qui va arriver, cet après-midi, sur Lyon et la mise en place – enfin ! - du COJOP que l'on attend depuis très longtemps.

Je voulais revenir très rapidement sur le palmarès d'Arthur BAUCHET, et lui dire aussi, au-delà de nos félicitations, tout notre soutien parce qu'il a eu un peu des soucis sur son coefficient de handicap. Des personnes estimaient qu'il gagnait trop. Ils ont donc revu

son coefficient de handicap et force est de constater que, malgré tout, il gagne toujours. Je pense qu'en plus de le féliciter, on peut lui apporter aussi tout notre soutien, et lui dire aussi - en plus, on a vécu la Semaine du handicap – que l'on est tous conscients des handicaps qui ne se voient pas spécialement, mais qui sont présents et qui sont, on peut le dire, très handicapants pour les personnes. Arthur fait partie de ces personnes. En plus d'être un très grand sportif, c'est quelqu'un de très gentil et qui représente fièrement notre département des Hautes-Alpes. Je pense que l'on peut encore une fois le féliciter pour cela, lui dire que nous sommes derrière lui et que nous le soutenons, malgré tout.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Et qu'il va jouer un rôle important dans le COJOP.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le compte rendu de notre dernière réunion du mois de décembre 2024.

(Adopté à l'unanimité)

Le premier point inscrit à l'ordre du jour concerne notre action de solidarité vis-à-vis du Département de Mayotte.

◈FINANCES

CD-25-02-3425 ACTION DE SOLIDARITE A L'EGARD DE LA POPULATION DE MAYOTTE - FEV. 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, le passage du cyclone Chido, au mois de décembre, a dévasté l'archipel de Mayotte. Alors que le bilan fait état de 39 morts et de

plusieurs milliers de blessés, l'aide nationale s'organise peu à peu pour venir en aide aux populations affectées.

Dans ce contexte, le Département, comme l'ensemble des Départements métropolitains, souhaite s'engager dans cet élan de solidarité en versant une aide d'un montant de 20 000 € à l'Assemblée des Départements de France, afin de soutenir au plus près la population mahoraise.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Françoise PINET.

◆COHESION SOCIALE

AUTONOMIE

CD-25-02-3437 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, LA CCSS ET LE DAHLIR POUR FAVORISER L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPES DANS LES EAJE - FEV. 2025

Madame PINET.- Merci, Président. Afin de soutenir les obligations législatives portant sur l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap, au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants, notamment des crèches, plusieurs conventions multi-partenariales ont été mises en place, depuis 2012, entre le Département des Hautes-Alpes, la Caisse Commune de Sécurité Sociale et la Mutualité Sociale Agricole. Tout ceci afin de mettre en place des subventions visant à financer notamment du personnel supplémentaire dans les établissements d'accueil.

Une convention entre le Département des Hautes-Alpes, la Caisse Commune de Sécurité Sociale et l'association DAHLIR a été actée, en décembre 2024. Il convient maintenant de fixer le montant de la dotation annuelle qui s'élève, pour l'année 2025, à 23 750 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENFANCE

CD-25-02-3393 AIDES INDIVIDUELLES FAMILLES ET ENFANTS - CONVENTION AVEC LES CENTRES HOSPITALIERS 05 - CONDITIONS DE REALISATION DES IVG PAR VOIE MEDICAMENTEUSE - FEV. 2025

Madame PINET.- Depuis 2011, les interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses peuvent être réalisées par le Centre de Santé Sexuelle départemental, ancien Centre de planification. Afin de garantir la réalisation de ces IVG, le Centre de Santé Sexuelle s'inscrit dans le réseau IVG-Ville-Hôpital qui permet aux femmes d'avoir un accompagnement par les professionnels du département, d'une part, et doit conventionner avec les deux centres hospitaliers du Département pour assurer la réalisation de ces IVG, d'autre part. Il s'agit du vote de ces conventions.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Carole CHAUVET pour nous parler un peu du FSL.

INSERTION

CD-25-02-3321 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - DISPOSITIF FSL - CHARTE DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES - FEV. 2025

Madame CHAUVET.- Merci, Président. Chers collègues, consacrée par la loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, la charte de prévention des expulsions locatives appartient pleinement aux objectifs définis par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Il est noté, depuis 2020, une forte augmentation des commandements de payer, des assignations et des octrois du concours de la force publique, qui représentent les trois stades majeurs de la procédure d'expulsion.

Ainsi, afin de limiter au maximum la précarisation des publics concernés, la charte de prévention des expulsions locatives engage 45 partenaires à initier une prévention primaire par des actions concrètes et bien définies. À noter, parmi les engagements du Département : l'accompagnement des publics concernés par les travailleurs sociaux des Maisons Des Solidarités.

La validation de ce document et de son règlement intérieur est l'objet du vote de ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

La parole est à Ginette MOSTACHI.

CD-25-02-3375 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - DISPOSTIF RSA - MISE EN OEUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI - FEV. 2025

Madame MOSTACHI.- Merci, Président. Il s'agit de la mise en œuvre de la Loi Pour le Plein-Emploi. « La Loi Pour le Plein-Emploi, du 18 décembre 2023 », a pour ambition d'offrir un accompagnement renforcé aux personnes qui en ont le plus besoin : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes ou encore les jeunes en situation de handicap.

De nombreuses mesures vont progressivement entrer en vigueur, au cours de cette année 2025, impactant plus spécifiquement le dispositif RSA avec notamment, depuis le 15 janvier 2025, l'obligation pour les bénéficiaires du RSA d'être automatiquement inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi de France Travail.

Ce déploiement aboutira *in fine* à une rénovation globale des processus d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuyant notamment sur le déploiement de nouveaux critères d'orientation, d'un accompagnement plus intensif et d'un système d'information partagé avec l'ensemble des acteurs du réseau pour l'emploi impliqué.

L'application de ces transformations législatives et réglementaires impliquant directement le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA se formalise à travers une feuille de route départementale. A ce jour, il s'agit donc de soumettre au vote les premières dispositions émanant de cette feuille de route départementale, ainsi que la convention permettant les échanges de données entre les opérateurs France Travail et le Département.

Je vais laisser la parole à Marie LAUZE pour nous présenter cette mise en œuvre qui est assez technique.

Madame LAUZE.- Merci, Madame MOSTACHI. Quelques mots sur la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 – vous en avez sûrement entendu parler - avec la mise en place, depuis le 1er janvier 2024, de France Travail sur le territoire.

Vous l'avez expliqué, Madame MOSTACHI, deux ambitions : un emploi pour tous et une réponse aux besoins des entreprises qui sont cruellement en déficit de main d'œuvre sur certains territoires et dans certains emplois.

Quatre axes d'intervention ont été retenus : travailler l'inscription et l'orientation la plus rapide possible de l'ensemble des acteurs vers un accompagnement ; rénover l'accompagnement des publics qui sont accompagnés ; la révision des sanctions.

Je vais vous faire un rapide point d'étape sur là où on en est de la réforme, sachant que l'enjeu d'aujourd'hui est le vote de la feuille de route dans son point d'étape.

Les axes de travail : je reviens rapidement dessus.

- Inscription automatique : depuis le 15 janvier, l'ensemble des bénéficiaires du RSA sont inscrits à France Travail ; ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Vous avez peut-être entendu l'augmentation du chiffre des demandeurs d'emploi qui est forcément corrélée à cette inscription automatique. Cela est en place et a été accompagné.

- Une révision des modalités d'orientation sur laquelle je reviendrai très rapidement par la suite, qui sera mise en place progressivement.

- Les modalités d'accompagnement dites renforcées. Vous avez peut-être entendu parler de la mise en place de 15 heures d'activité pour certains publics, notamment les plus éloignés de l'emploi. On attend encore un certain nombre de décrets et de cadrages nationaux pour pouvoir mettre en place ces accompagnements.

- Une révision des sanctions pour laquelle nous sommes dans l'attente des décrets.

Parmi les outils sur lesquels on va pouvoir s'appuyer : un système d'information partagé entre tous les acteurs, sur lequel nous travaillons depuis janvier 2024, avec l'ensemble des services.

La mise en œuvre de la construction de ce dispositif revisite aussi la place du Département dans la prise en charge de la question de l'emploi sur le territoire.

La gouvernance : un Comité régional présidé par l'État et le Président de Région, un Comité départemental présidé par l'État et le Président du Département. Il s'appelle le Comité départemental pour l'emploi et il a été installé dans le département le 4 novembre 2023. C'est l'instance de pilotage stratégique de toute la politique emploi, de l'insertion jusqu'aux liens avec les entreprises, qui est mise en œuvre sur le territoire, avec une animation renforcée de l'ensemble des acteurs qui constituent notre force active sur le territoire : la Mission locale, CAP Emploi, France Travail et les services du Département, auxquels on adjoint l'ensemble des acteurs qui accompagnent les bénéficiaires.

Une feuille de route départementale – c'est l'objet du vote d'aujourd'hui - qui vient déterminer les points de décision, et jusqu'à fin 2026, pris par le Département sur la mise en œuvre de cette loi.

Très localement, sur le département, nous avons, depuis janvier 2024, une chefferie de projet, un gros projet qui travaille avec l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre de ce dispositif.

(Question inaudible)

Trois fois par an. Il est départemental et territorialisé. Le prochain se tiendra le 4 mars, sur Laragne.

Le premier point sur lequel on va statuer, au niveau de la feuille de route, est l'entrée dans le dispositif, donc l'inscription et l'orientation

vers un référent unique. Une inscription automatique qui est déjà en cours. Tous les bénéficiaires du RSA ont été inscrits à France Travail avec une désignation d'un référent pour faire l'accompagnement.

Cette orientation est assurée par le Département. C'est important puisqu'il était possible de déléguer cette orientation, choix qui n'est pas retenu pour nous permettre de bien affiner, de calibrer les orientations vers les différents acteurs. Le délai d'orientation est de 6 semaines maximum, à partir du moment où la personne s'inscrit. Nous essayons de travailler sur les délais les plus courts.

Rénover également les critères d'orientation sur lesquels l'ensemble des acteurs va pouvoir être d'accord par rapport à cette mise en place.

Je ne vous liste pas toutes les catégories. On a neuf catégories copartagées par l'ensemble des acteurs et qui sont aussi entrées au niveau national. Nous avons eu un travail d'accompagnement, sur toute l'année 2024, pour pouvoir se mettre d'accord et entendre la même chose derrière les critères d'orientation pour accélérer les accompagnements : l'emploi, la qualification, la volonté des publics, la santé, le logement, la mobilité, la garde d'enfants, les aidants et d'autres difficultés.

C'est sur ces bases-là que l'orientation est réalisée. Cette orientation est réalisée vers un parcours. Il existe trois parcours proposés au niveau de l'accompagnement :

- Un parcours social pour les personnes qui sont dans l'incapacité car elles ont des freins périphériques qui sont beaucoup trop importants pour se mobiliser sur une formation ou une recherche d'emploi. Généralement, le parcours social est accompagné et mis en œuvre par les services du Département ou par les services délégataires lorsque l'on a une problématique de handicap.

- Un parcours socioprofessionnel où l'on est en capacité de pouvoir se mobiliser pour un emploi, mais on a quand même des freins qui nous empêchent d'aller sur cet accompagnement.

- Le parcours professionnel où l'on a une orientation vers France Travail, avec un accompagnement mis en œuvre par France Travail.

Les critères que j'évoquais tout à l'heure permettent de faire ces orientations-là et devront donner lieu à un contrat signé entre l'organisme qui accompagne et la personne, dans le mois qui suit l'orientation.

Deuxième axe de travail : l'accompagnement renforcé. Ce n'est pas un axe sur lequel, aujourd'hui, nous sommes amenés à voter puisque nous en sommes sur l'orientation.

Un nouveau contrat d'engagement national et décliné sur le territoire.

Un socle commun de droits et devoirs qui devra être appliqué.

La mise en œuvre des 15 heures d'activité hebdomadaires qui devront être proposées.

Nous sommes en cours d'expérimentation sur certains dispositifs avec des publics avec qui nous travaillons l'activité hebdomadaire, qui peut être une activité de formation, mais aussi une activité qui leur permette de reprendre lien avec la vie sociale et avec un parcours socioprofessionnel.

La rénovation du régime des sanctions RSA pour lesquelles on attend les décrets d'application.

Un élément essentiel aussi de la loi, sur lequel nous travaillons depuis une année : l'échange de données entre l'ensemble des acteurs, qui doit permettre aux usagers de faciliter leur accompagnement puisqu'ils auront une seule porte d'entrée, d'être informés de tous les

stades de leur parcours quel que soit l'opérateur qui intervienne et quel que soit le stade de l'accompagnement dans lequel ils sont. Cela permet également à l'ensemble des acteurs de savoir précisément ce qui est travaillé par les autres acteurs du dispositif et quelles sont les offres possibles d'accompagnement qui peuvent être proposées.

Le système d'interopérabilité est actif depuis le 1er janvier, mais on a encore quelques modifications à apporter pour qu'il soit complètement opérationnel.

En revanche, il vous est demandé de pouvoir acter la convention relative à la sécurisation des échanges de données avec France Travail, dans le cadre de ce rapport.

La feuille de route qui vous est proposée au vote est de conserver l'orientation et de ne pas la déléguer, d'acter les critères nationaux d'orientation qui seront bien mis en place sur le territoire des Hautes-Alpes, de retenir les six organismes délégataires avec lesquels nous travaillons actuellement pour accompagner les bénéficiaires et de pouvoir acter la convention sur la sécurisation des échanges de données avec France Travail.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marie, pour ces précisions, et merci, Ginette, pour ce rapport important pour la gestion de ces allocataires du RSA.

Madame CHAUVET.- Monsieur le Président, je profite de ce rapport pour vous dire qu'il est la façon de se mettre en rapport avec la loi qui a été mise en route, l'année dernière. Je voulais juste signaler que le Département est déjà très en phase avec toutes ces préconisations qui ont été faites par l'État, et surtout avec le travail que nous avions déjà mené avec le SPIE. Je voulais dire que l'on se met déjà en ordre de

marche par rapport à la loi, mais on était déjà pas mal. C'est la raison pour laquelle on compte conserver cette évaluation du départ parce que l'on est quand même bon. Et puis, vous l'avez déjà dit, Président, on fait baisser régulièrement nos bénéficiaires du RSA. Cela signifie que l'on est déjà pas mal. Je voulais souligner le travail des équipes du Département, en particulier sur ce thème de l'insertion.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Carole, pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole à Monsieur CANNAT.

◈PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

FONCIER ET IMMOBILIER

CD-25-02-3440 FONCIER ET IMMOBILIER - ACQUISITION DE PARCELLES FORET DE BEYNAVES - COMMUNE D'ORPIERRE - FEV. 2025

Monsieur CANNAT.- Monsieur le Président, chers collègues, le Département des Hautes-Alpes possède environ 208 hectares de forêt. Cette forêt est située sur les communes d'Orpierre et de Garde-Colombe. La forêt départementale de Beynaves, comme nous l'appelons, est acquise pour faciliter l'accès à un espace naturel de montagne et a déjà fait l'objet de nombreux aménagements pour sa valorisation. Parmi ces aménagements : la réhabilitation de l'ancienne ferme, la création d'une clairière pour les papillons, la rénovation des routes et des pistes, ainsi

que l'aménagement de sentiers et de pistes pour diverses activités, qu'elles soient équestres, pédestres ou cyclistes.

La forêt est inscrite dans le Schéma des Espaces Naturels Sensibles, depuis 2013.

Aujourd'hui, le Département envisage d'acquérir, auprès de la SAFER, des parcelles attenantes à notre forêt (78 hectares) pour consolider ce patrimoine et poursuivre sa valorisation, au prix de 235 000 €, validé par le Ministre des Finances, Patrick RICOU, sans pour autant obérer notre budget.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vois qu'il n'y a pas d'oppositions de la part de Bercy, donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Madame PINET.- J'encourage tous les élus à venir visiter cette magnifique forêt de Beynaves.

Monsieur CANNAT.- On pourrait demander une participation à la commune d'Aspres…

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Toujours Monsieur CANNAT pour nous parler de la vallée de l'Avance.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

CD-25-02-3414 AMENAGEMENT RD 942 VALLEE DE L'AVANCE ET RD 900B ACCES UBAYE - PROGRAMMATION - FEV. 2025

Monsieur CANNAT.- Nous en revenons au sujet dont nous avons parlé en introduction, Monsieur le Président. Nous allons toujours du côté de la vallée de l'Avance, sur la RD942 qui doit être modernisée dans ses caractéristiques routières pour permettre une desserte optimisée du nord du département, que ce soit en sécurité, en fluidité et en gestion des usagers. Ses caractéristiques actuelles sont incompatibles avec le niveau de trafic que l'axe reçoit.

Cet objectif est encore plus prenant avec la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Je rajouterais, Monsieur le Président, que nous allons travailler sur le carrefour de la RD 111 et de la RD 942 pour l'accès à Notre-Dame du Laus, dans ce secteur-là.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Monsieur HUBAUD.

◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURE

CD-25-02-3366 AGRICULTURE ET FORET - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LES HAUTES-ALPES - CANDIDATURE AU NIVEAU 2 - FEV. 2025

Monsieur HUBAUD.- Merci, Monsieur le Président. Cela concerne le Plan d'Alimentation Territorial. L'alimentation est un enjeu majeur de notre société. Elle implique une chaîne de valeurs allant de la production agricole jusqu'à l'assiette des consommateurs, en passant par la problématique de la transformation, de la distribution, du gaspillage alimentaire, et plus largement de la santé.

Le Département, déjà lauréat en 2021 pour le niveau I, a réalisé l'ambitieux programme qui a permis de créer de nombreuses dynamiques, en démontrant que l'échelon départemental est le bon niveau pour une vision d'ensemble permettant de pouvoir coordonner les différentes initiatives existantes.

L'ambition départementale, aujourd'hui, est d'atteindre le niveau II de projets alimentaires territoriaux. Un programme d'actions a été travaillé en partenariat avec les services de l'État, depuis près d'une année. Je vous rappelle que c'est en six axes, et que l'axe 1 est « structurer une gouvernance alimentaire départementale et compléter le diagnostic » ; l'axe 2 est « préserver le milieu naturel des sols, l'eau, la biodiversité et promouvoir les modes de production durable » ; l'axe 3 est « renforcer la résilience et l'adaptation du tissu économique agricole en agroalimentaire » ; l'axe 4 est « renforcer les produits locaux dans les circuits de grande proximité, et développer des circuits courts » - ce que nous avons fait déjà largement ; l'axe 5 est « promouvoir des choix

alimentaires durables, notamment dans la restauration collective, éduquer les consommateurs et accompagner l'application de la loi EGALIM » ; l'axe 6 est « lutter contre la précarité alimentaire, le mieux manger pour tous, dans les Hautes-Alpes ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Christian. Y a-t-il des commentaires ?

Monsieur TENOUX.- L'autre jour, j'ai eu le plaisir et l'honneur de me rendre sur place, avec l'agent départemental, chez une agricultrice productrice de pâtes. Il y avait des responsables de collège. Ce sont vraiment des actes, c'est du concret, et on peut être aussi fiers de ce dispositif-là. C'est une alliance du savoir-faire local des professionnels de notre département. Bravo !

Monsieur LE PRESIDENT.- Et tout cela, ce n'est que du bon sens. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Marine MICHEL.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-25-02-3325 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEUR ACCESSIBILITE - FEV. 2025

Madame MICHEL.- Merci, Président. Une délibération concernant l'amélioration des refuges haut-alpins et de leur accessibilité. C'est un appel à projets. Pour rappel, ils sont au nombre de 50 dans le département des Hautes-Alpes, avec 19 qui appartiennent au Club Alpin

Français. Vous n'êtes pas sans savoir que la pratique en montagne augmente, que les activités de pleine nature intéressent de plus en plus de personnes. Il est donc devenu une priorité de pouvoir se mettre à jour et avoir une exemplarité environnementale, du fait de l'emplacement de ces refuges qui sont dans des sites magnifiques.

Il y a déjà une enveloppe biannuelle de 300 000 € dédiée aux refuges et qui a notamment permis au Département de participer à la construction des refuges du Pavé et du Clot des Vaches, et à la réhabilitation du refuge Adèle PLANCHARD. Et donc, une enveloppe supplémentaire de 100 000 € annuellement dédiée à l'amélioration des refuges.

L'objectif de ce rapport est de poursuivre, en 2025, pour la quatrième année consécutive, l'accompagnement des refuges. Cet appel à projets permet d'apporter une aide visant à l'amélioration du cadre de vie des gardiens et des touristes qui les fréquentent. Un taux d'aide de 60 % maximum, plafonné à 20 000 € HT. Et l'amélioration des accès (les passerelles, les sentiers), avec un taux d'aide de 70 %, plafonné à 5 000 € HT.

Madame MOREAU.- Je voulais juste ajouter que ce que nous faisons, au niveau du Département, en aidant à la réhabilitation des refuges, est très bien. Pour avoir rencontré, récemment, le Club Alpin Français pour les refuges qui concernent mon territoire (les Bans, le Glacier blanc, le refuge des Écrins, le Pelvoux et le Sélé) - j'en ai quand même quelques-uns sur mon beau territoire -, je n'ai pas l'impression qu'ils aient une grande dynamique et une grande volonté de réhabiliter les refuges. Je pense qu'il faut aussi que l'on ait un rôle important de négociation, avec le Club Alpin Français notamment, pour les mobiliser

plus parce que l'on s'aperçoit que nos refuges sont vieillissants, que l'on a de la concurrence en Savoie et Haute-Savoie.

Je voulais vous sensibiliser à cela aussi parce que j'ai l'impression que le Club Alpin lâche un peu l'affaire. C'est bien que nous aidions financièrement, mais il faut qu'il y ait quand même une volonté du Club Alpin qui est le propriétaire de nombreux refuges sur notre territoire.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je repasse la parole à Marine.

CD-25-02-3396 PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - APPEL A PROJETS - AMELIORATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE PRATIQUE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE - FEV. 2025

Madame MICHEL. - Merci, Président. Dans la continuité de la précédente délibération, il s'agit de l'appel à projets qui concerne l'amélioration de la qualité des lieux de pratique d'activités de pleine nature, dans la continuité de l'appel à projets de 2024 qui avait été mis en place de manière rapide et qui n'avait pas non plus permis un nombre de dossiers importants, au vu de son calendrier. Nous avons décidé de refaire un appel à projets, cette année, qui permet d'améliorer les lieux de pratique, donc de monter en qualité et, demain, tenir cette qualité parce que l'on est quand même un terrain de jeux dans le département des Hautes-Alpes en matière de sports de pleine nature, et il est important que nos visiteurs soient bien accueillis et soient contents de l'expérience des Hautes-Alpes, en matière d'activités de pleine nature.

Profitez-en ! Je pense qu'il est important que toutes les communes, les communautés de communes qui veulent améliorer leurs

lieux de pratique, puissent répondre à cet appel à projets, en tout cas les personnes qui sont intéressées.

Le taux d'aide pour l'ensemble des actions peut atteindre 50 % du montant éligible, avec un cofinancement obligatoire et sans plafond. Un jury se réunira, en septembre 2025, pour sélectionner les dossiers. La date limite de dépôt des candidatures est prévue pour fin juin 2025. Cela laisse un peu de temps pour pouvoir préparer un dossier. Cela répond à toutes les collectivités, les groupements et les organismes qui ont mandat des collectivités pour mener à bien les différents projets en matière d'activités de pleine nature. N'hésitez pas ! Profitez-en !

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien ! S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Bernadette SAUDEMONT.

◈VIE LOCALE ET PROXIMITE

CULTURE

CD-25-02-3330 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION PREMIERES PAGES 2025 - FEV. 2025

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. Cette délibération concerne l'opération *Premières pages*, pour la 11ème année consécutive.

Vous le savez tous, dès sa naissance, le bébé a un désir ardent de communiquer avec un autre, et donc il va attendre qu'on lui parle,

qu'on lui raconte une histoire. C'est là où le livre va avoir une place extraordinaire pour le tout-petit et son parent.

Le dispositif *Première pages*, créé par le Ministère de la Culture en 2009, l'a justement été pour encourager la sensibilisation des familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Ce dispositif s'inscrit dans une politique plus large qui vise à promouvoir la santé culturelle du bébé, pour reprendre l'expression de Sophie MARINOPOULOS, psychologue et auteure du rapport *Une stratégie nationale pour la santé culturelle*, et donc à apporter des nourritures culturelles à nos enfants.

La Bibliothèque Départementale s'inscrit dans ce dispositif *Premières pages*, depuis 2015, en partenariat avec les Maisons Des Solidarités et en proposant un programme d'actions au bénéfice de tout le territoire haut-alpin. Par exemple : la diffusion de spectacles « petite enfance » dans les bibliothèques, des lectures dans certaines salles d'attente des Maisons Des Solidarités, etc.

En 2025, la Bibliothèque Départementale travaillera tout particulièrement à l'élaboration de supports de communication afin de sensibiliser le plus grand nombre de Haut-Alpins à l'importance de la lecture pour les tout-petits. Il vous est demandé d'approuver ce nouveau programme *Premières pages* et la demande de subvention de 12 000 € auprès du Ministère de la Culture.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien ! S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Bernadette, pour nous parler d'une convention avec les Alpes de Haute-Provence.

CD-25-02-3435 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIE ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - FEV. 2025

Madame SAUDEMONT. - Il s'agit d'un projet de convention de partenariat avec le Département voisin, qui entérinera l'adhésion du musée haut-alpin au réseau des musées 04.

Ce réseau est porté par la Conservation Départementale des Alpes de Haute-Provence qui est le service du Département du 04. Il favorise l'interconnaissance entre les musées du territoire, l'émergence de projets collectifs, la mise en place de formations à destination des personnels scientifiques des musées, et diffuse, chaque année, un passeport des musées.

Fort des liens culturels et scientifiques déjà créés avec nos homologues des Alpes de Haute-Provence, le Musée Muséum haut-alpin souhaite renforcer ses partenariats en adhérant au réseau des musées des Alpes de Haute-Provence par voie de convention. Cette adhésion améliorera le rayonnement de l'établissement : qualité de la gestion de ses collections, production d'expositions temporaires et des médiations et professionnalisation de son équipe. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans. Elle définit les services sollicités par le Musée Muséum Départemental, les conditions d'adhésion au réseau et la formalisation des engagements réciproques entre les signataires.

Une très bonne chose, je crois.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien ! Puisque c'est une très bonne chose, il n'y a pas de commentaires. Je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Madame GRENIER, que se passe-t-il au collège Centre ?

EDUCATION

CD-25-02-3405 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - FEV. 2025

Madame GRENIER. - Tout va bien, Président. C'est un sujet que l'on connaît bien, en tout cas. Il s'agit toujours du transfert de la maîtrise d'ouvrage. Vous savez que le Département a souhaité reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération de restructuration du collège afin que le calendrier de réalisation de cette opération puisse être compatible avec les engagements pris auprès de la communauté éducative de cet établissement. Le transfert de cette maîtrise d'ouvrage est en cours.

Cependant, une partie de cette opération, estimée à ce stade à 6,9 % du total des travaux, concerne des locaux qui seront, à terme, utilisés par le GRETA, et donc à la charge de la Région.

Afin de pouvoir régler financièrement cette situation, un avenant n° 4 à la convention de cofinancement de l'opération doit être passé afin de créer un compte de tiers. Ce compte de tiers permettra d'identifier les dépenses relatives à l'aménagement des locaux pour le GRETA. Il permettra en outre d'actualiser l'ensemble des éléments financiers et calendaires de cette opération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Avant de passer la parole à Marc VIOSSAT pour le rapport suivant, je vais m'absenter, donner mon pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOUD et demander à Patrick RICOU de poursuivre la présidence de cette session, et je vous souhaite une bonne journée.

(Départ de Monsieur le Président à 10 h 55 – Monsieur RICOU préside)

Monsieur RICOU.- Un rapport concernant le logement et l'habitat, et c'est Marc VIOSSAT qui le rapporte.

LOGEMENT

CD-25-02-3431 LOGEMENT ET HABITAT - CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (SPRH) - FEV. 2025

Monsieur VIOSSAT.- Monsieur le Président, je vais vous parler du Service Public de la Rénovation de l'Habitat des Hautes-Alpes, ce que l'on appelle par l'acronyme SPRH.

Le Département des Hautes-Alpes a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029, en partenariat avec l'État, l'Association Nationale de l'Habitat et les établissements publics de coopération intercommunale volontaires, et de s'engager dans ce nouveau service public.

Mis en œuvre par la Maison de l'Habitat et concernant le logement privé, ce service public prend le relais, depuis le 1er janvier 2025, du programme SARE. Ce programme s'occupait exclusivement de la rénovation énergétique. Ce nouveau service public, en plus de la rénovation énergétique, s'occupe des domaines de la rénovation de l'habitat indigne, des copropriétés, des logements locatifs et de l'adaptation du logement à la perte de l'autonomie.

Le Département a décidé de s'engager, dans un premier temps, sur les missions reprises dans le volet 1 et le volet 2. Le volet 1 est la dynamique territoriale, animation et mobilisation des ménages et des

filières professionnelles. Le volet 2 est l'information, conseil et orientation du public.

Le volet 3 est facultatif. Il concerne l'accompagnement des ménages pour les travaux et sera mis en œuvre dans un second temps pour prendre le relais du Programme départemental d'amélioration de l'habitat (PIG+) qui se termine fin août 2025. C'est le rôle que l'on a comme assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour réaliser ces missions, le Département travaille en régie, et il assure à la fois le fonctionnement de la Maison de l'Habitat, avec des agents (deux techniciens, un basé à Gap et un basé à Briançon, une ambassadrice de l'efficacité énergétique et deux agents d'accueil, d'orientation et d'information), qui travaillent avec quatre partenaires que sont : l'ADIL, le SOLIHA, le CAUE et la Chambre des métiers Provence-Alpes-Côte d'Azur qui subventionne.

Le coût total du Pacte territorial est estimé à 590 000 € hors taxes par an, financé à 50 % par l'ANAH, avec une possibilité de contribution possible des EPCI et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui, jusqu'alors était impliquée dans le SARE, et qui sera sollicitée sur le troisième volet, ultérieurement.

La convention du Pacte territorial doit être approuvée d'ici fin mars 2025, après avoir obtenu les avis de la DREAL et de la Commission Locale de l'Habitat des Hautes-Alpes.

Il est proposé d'approuver la maquette financière et les termes de la convention du Pacte territorial France Rénov' qui devrait être signée impérativement avant fin juin de cette année.

Je profite de ce rapport pour évoquer un certain nombre de choses sur le travail qu'a réalisé la Maison de l'Habitat. Cela fait un peu partie de l'évaluation des politiques publiques. La Maison de l'Habitat, entre 2021 et 2024, a fait un gros travail. Elle a répondu en moyenne à

plus de 4 000 accueils téléphoniques par an ; ce qui n'est pas négligeable. Le nombre de permanences faites sur les territoires a été, jusqu'en 2024, de 142.

Il est intéressant de voir de quelle manière notre action a pu avoir une action sur le passage à l'acte. Ce n'est pas facile à estimer, mais on peut le voir avec deux entrées. La première entrée est : comment, au niveau du PIG+, on a pu avoir des financements. Lorsque l'on regarde les financements obtenus pour le PIG+, cela ne correspond pas à tous les passages à l'acte, bien entendu, mais on voit très bien qu'entre 2022 et 2024, le nombre de dossiers présentés et financés a été à hauteur de 420. Le montant des subventions attribuées (ANAH, Département, Région, CCSB, Caisses de retraite et CEE) a été à hauteur de plus de 7,5 M€. Et le montant des travaux TTC s'est effectué à 11 300 000 €.

Tout cela pour dire qu'il était important de voir ce qui s'est passé, mais en plus de cela, on a fait une enquête, en 2023, pour voir de quelle manière les techniciens, au niveau de la Maison de l'Habitat, ont répondu aux attentes de la population qui les a sollicités.

Il se trouve que l'enquête de satisfaction a montré que 73 % des personnes qui ont contacté la Maison de l'Habitat ont engagé des travaux. Les 30 % restants correspondent à des gens qui ont abandonné le projet, qui ont vendu les maisons, etc. Ce qui montre globalement que notre action a pu avoir un effet dynamique sur le passage à l'acte ; ce qui n'est pas négligeable.

Avant de passer au vote, j'aimerais vous donner un peu l'ambition que l'on peut avoir au niveau de ce service public. On voit très bien que la Maison de l'Habitat manque un peu de visibilité. Et donc l'ambition que nous devons avoir par rapport à cela est de mieux communiquer, mieux expliquer et rendre plus simple l'accès à

l'information, qu'elle soit technique ou financière. Je pense que cela va être un accent de notre travail pour les mois à venir. Merci.

Monsieur RICOU.- Merci, Marc, pour cette présentation et ce compte rendu autour de la Maison de l'Habitat. S'il n'y a pas de prise de parole sur ce dossier, je soumets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

◈FINANCES

CD-25-02-3284 FINANCES - COTISATIONS 2025 - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- Ce rapport concerne les cotisations 2025 pour un certain nombre de structures auxquelles le Département a l'habitude d'adhérer. Pour l'essentiel d'entre elles, il s'agit de renouvellements de cotisations, au titre de 2025, pour un montant total de 43 360 €. Vous en avez la liste dans le rapport.

S'il n'y a pas d'observations, je soumets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3408 FINANCES - MODIFICATIONS DE COMPTES VOTES AU BP 2025 A LA SUITE DU CHANGEMENT DU PLAN DE COMPTES DE LA M57 AU 1ER JANVIER 2025 ET D'UNE ERREUR MATERIELLE - FEV. 2024

Monsieur RICOU.- Vous avez tous en tête que nous avions voté notre Budget primitif, au mois de décembre 2024. Entre-temps, la nomenclature comptable qui régit les finances départementales a changé, au 1er janvier 2025. Il faut simplement mettre en adéquation

notre budget avec la nouvelle nomenclature comptable. Cela concerne quelques comptes, la validation de l'intégration de ces nouveaux comptes et le transfert des crédits correspondants. Il n'y a pas de mouvement budgétaire, si ce n'est des transferts de crédits. Cela ne change strictement rien aux équilibres budgétaires sur lesquels nous nous étions prononcés au mois de décembre.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3442 FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES (CAUE 05) - GARANTIE DE RESSOURCES 2025 - MODIFICATIF - FEV. 2025

(Monsieur Marc VIOSSAT quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote)

Monsieur RICOU.- Nous avions voté, au mois de décembre, comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, une convention pour garantir un niveau de ressources pour le CAUE, au titre de 2025, qui était de 335 000 €. Il ne s'agit pas, à travers ce rapport, de modifier ce montant-là, mais simplement de rectifier une erreur matérielle dans la rédaction de la convention. C'est un rapport technique et d'ajustement.

S'il n'y a pas d'observations, je soumets ce rapport à votre approbation.

(Adopté à l'unanimité)

(Retour de Monsieur VIOSSAT)

◆FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-25-02-3388 RESSOURCES HUMAINES -CREATIONS,TRANSFORMATIONS, RECONDUCTIONS ET EXTINCTIONS DE POSTES - FEV. 2025

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Ce rapport comporte 21 ajustements au tableau des emplois. On transforme, on crée pour nous adapter à nos missions. Donc, la vie de la collectivité qui évolue au gré des séances plénières.

Monsieur RICOU.- Elle est en perpétuel mouvement, et ce n'est pas près de s'arrêter.

Madame GARCIN-EYMEOUD.- C'est preuve que l'on s'adapte à nos besoins et à nos missions.

Monsieur RICOU.- S'il n'y a pas d'observations, je soumets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

NUMERIQUE

CD-25-02-3436 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE - FEV. 2025

Monsieur TENOUX.- Six ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'État, les

collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'inclusion numérique. La nouvelle feuille de route nationale, intitulée France Numérique Ensemble, est structurée autour de quatre axes et seize engagements.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a adopté une feuille de route, le 5 novembre 2024, qui fixe la stratégie du Département en matière d'inclusion numérique autour de trois axes principaux :

1 – Structurer et valoriser le réseau des acteurs de l'inclusion numérique.

2 - Améliorer et développer l'offre d'inclusion numérique.

3 - Assurer l'accès au numérique pour tous.

Pour soutenir ces initiatives, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires propose une enveloppe budgétaire pour financer des projets d'élaboration ou de mise en œuvre d'actions d'un montant de 61 000 € pour le département.

Celle-ci permettra de soutenir l'accès aux équipements, mieux faire connaître les acteurs de l'inclusion numérique et mettre en place des formations Aidants Connect Numérique.

Monsieur RICOU.- Merci pour cette présentation. S'il n'y a pas de prises de parole, je soumets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-25-02-3383 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST) - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- Il convient d'arrêter la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger au sein de cette structure. Il vous est proposé de désigner Marc VIOSSAT et Lionel PARA, en tant que titulaires, et Gérard TENOUX et Jean-Louis BROCHIER, en tant que suppléants. Ainsi qu'un délégué pour siéger au sein de la Formation spécialisée déclaration d'insalubrité : je vous propose de désigner Monsieur Marc VIOSSAT.

Je soumets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3397 MANDAT 2021-2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- A la suite du décès de notre collègue Dany GALLAND, il a été décidé de renouveler intégralement la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Cela a eu lieu par le biais de la délibération du 24 septembre 2024. La Préfecture des Hautes-Alpes, dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité, a émis des observations tendant à l'abrogation de ladite délibération, considérant qu'en application du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, en cas d'empêchement permanent d'un des membres titulaires, il est pourvu à son remplacement par le premier suppléant dans l'ordre de la liste. En l'espèce, il s'agit de Madame Evelyne COLONNA.

Je vous propose donc d'abroger la délibération et de confirmer la Commission d'appel d'offres, que vous avez tous en tête.

Titulaires : Joël BONNAFFOUX, Marcel CANNAT, Christian HUBAUD, Ginette MOSTACHI, Evelyne COLONNA.

Suppléants : Maryvonne GRENIER, Alexandre MOUGIN, Gérard NICOLAS, Bernadette SAUDEMONT.

S'il n'y a pas d'opposition, je soumets ce rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3398 MANDAT 2021-2028 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- De la même manière, et je ne vais pas vous refaire la lecture de l'intégralité du résumé du rapport, cela concerne la délégation des membres de la Commission de Délégations de Service Public qui est la copie conforme de la Commission d'Appel d'Offres. Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport également.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3399 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - QUATRIEME TRIMESTRE 2024

Monsieur RICOU.- Je pense que vous avez pris connaissance du rapport. Je le soumets à votre approbation.

(L'assemblée départementale prend acte)

CD-25-02-3402 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- A travers ce compte rendu, il vous est précisé les différentes actions qui ont été engagées en matière de justice. Cela concerne le Tribunal Administratif pour trois requêtes en contentieux sociaux ; le Tribunal des enfants pour quatre requêtes en délaissement parental et des requêtes en assistance éducative.

Je vous propose de vous prononcer sur cette prise d'acte.

(L'assemblée départementale prend acte)

CD-25-02-3421 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- Il vous est proposé de désigner Madame Marine MICHEL comme titulaire et Monsieur Jean-Louis BROCHIER comme suppléant.

Je soumets le rapport au vote.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3422 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DU SPORT - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- Dans le même ordre d'idée, je vous propose les mêmes désignations des mêmes personnes, en l'occurrence Madame Marine MICHEL et Jean-Louis BROCHIER, pour la désignation au sein de la Conférence Régionale du Sport.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3446 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION

ORGANISME EXTERIEUR - SESSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- Je vous propose de désigner, avec voix consultative, Monsieur Christian HUBAUD pour représenter le Département au sein des sessions de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

(Adopté à l'unanimité)

CD-25-02-3454 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES (SOLIDEO) ALPES 2030 - FEV. 2025

Monsieur RICOU.- Le dernier rapport est un rapport qui vous a été soumis dans vos dossiers très récemment puisque l'actualité est également récente. Le 10 février, le Premier Ministre a signé le décret officialisant la création de la SOciété de LIvraison DEs Ouvrages Olympiques, plus connue sous le nom de SOLIDEO, pour les Alpes françaises 2030. Il a ainsi marqué la première étape dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.

La mission principale de cette structure est de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages et à la réalisation des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation de cet événement à envergure mondiale, dans les délais fixés par le Comité International Olympique.

L'établissement a également pour rôle de garantir l'usage et la reconversion de ces infrastructures après les Jeux de 2030.

La société pourra assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée pour certains équipements et participer au financement partiel ou total des infrastructures liées aux Jeux.

À l'issue des JO de 2030, l'établissement ne cessera pas son activité. Il aura pour mission d'aménager les sites olympiques dans le cadre d'un projet urbain durable, en lien avec les collectivités territoriales.

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 42 membres, composés de représentants de l'État, de représentants des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, des Conseils Départementaux, des Communes et de leurs groupements, ainsi que de personnalités qualifiées et de représentants du personnel de la société.

À ce titre, il nous appartient d'arrêter la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de la SOLIDEO. En l'occurrence, je vous propose de désigner notre Président, Jean-Marie BERNARD, comme titulaire et moi-même, en tant que Président de l'Agence de Développement, comme suppléant, au sein de cette structure qui va avoir toute son importance dans les cinq années à venir.

Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ?

Monsieur AILLAUD.- Simplement pour demander à nos collègues du Briançonnais s'ils savent déjà quels seraient les représentants municipaux puisqu'il est écrit dans la délibération que des représentants des Communes siégeraient à la SOLIDEO. Je vois que Claire semble dire que ce n'est pas le cas encore. Il y a Briançon, mais il y a Montgenèvre, Serre-Chevalier, La Salle-les-Alpes, Monêtier-les-Bains. Sur 42 membres de la SOLIDEO, on devrait avoir au moins 4 ou 5 représentants haut-alpins.

Monsieur SCHOLLY n'a pas l'air d'accord.

Monsieur SCHOLLY.- Cela reste encore à déterminer.

Monsieur RICOU.- Nous avons un peu plus de visibilité sur le COJOP, mais pour la SOLIDEO, le décret est du 10 février, donc c'est tout récent et, à mon avis, les collectivités locales vont être amenées à se prononcer.

Monsieur AILLAUD.- Il semblerait que ce soient des représentants des communes ou des intercommunalités. En tout cas, nous comptons sur vous pour défendre tous les dossiers du département des Hautes-Alpes, dans le cadre de ce que j'avançais tout à l'heure. Merci.

Monsieur RICOU.- Merci de votre prise de parole. Je soumets ce rapport au vote à main levée car il n'était pas enregistré dans le déroulé de réunions.

(Adopté à l'unanimité à main levée)

Nous avons fini la séance plénière. On s'accorde cinq minutes de pause avant que nous ne reprenions pour la Commission Permanente.

(La séance est levée à 11 h 20)

Le 1er Vice-Président du
Département des Hautes-Alpes

Patrick RICOU

La Secrétaire de séance

Valérie GARCIN-EYMEOUD